



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**27 Septembre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 27 Septembre 2018**  
**Délégations de signature**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêtés-<br/>Décisions</b> | <b>Date</b> | <b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES<br/>FINANCES PUBLIQUES</b>   | <b>Page</b> |
|-------------------------------|-------------|--|-------------|
| DDFIP<br>N° 2018-123          | 24.09.2018  | Arrêté portant délégation de signature en matière domaniale.   | 3           |
| DDFIP<br>N° 2018-124          | 24.09.2018  | Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du gouvernement. | 6           |
| DDFIP<br>N° 2018-125          | 24.09.2018  | Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.   | 9           |
| DDFIP<br>N° 2018-126          | 24.09.2018  | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.   | 12          |
| DDFIP<br>N° 2018-127          | 24.09.2018  | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique.  | 19          |
| DDFIP<br>N° 2018-128          | 24.09.2018  | Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.  | 25          |
| DDFIP<br>N° 2018-129          | 25.09.2018  | Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.  | 30          |
| DDFIP<br>N° 2018-130          | 18.09.2018  | Arrêté portant délégation de signature du comptable d'Antony.  | 32          |
| DDFIP<br>N° 2018-131          | 03.09.2018  | Arrêté portant délégation de signature du comptable de Nanterre Municipale.  | 33          |



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier  
[anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 01 40 97 33 01

Abroge l'arrêté 2017-148 du 30 novembre 2017

**ARRETE N° 2018-123 du 24 septembre 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN  
MATIERE DOMANIALE**

**Le Préfet de département des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté MCI n°2016-66 du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 5 septembre 2016 accordant délégation de signature à M. Dominique LAMIOT, Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - La délégation de signature qui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté MCI n°2016-66 du 5 septembre 2016 à M. Dominique LAMIOT, Directeur départemental des finances Publiques des Hauts-de-seine, sera exercée par M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, responsable du pôle de la Gestion publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

| Numéro | Nature des attributions  | Références  |
|--------|--|---|
| 1      | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux ainsi que d'actes constitutifs de droits réels.  | Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement. |
| 2      | Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.   | Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.  |
| 3      | Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.   | Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.   |
| 4      | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.   | Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.  |
| 5      | Attribution des concessions de logements.  | Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.   |
| 6      | Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.   | Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.   |
| 7      | Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques. | Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.   |

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, ou à défaut par Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Mmes Élodie CHALDJIAN et Catherine ESCRIVA, Inspectrices des finances publiques, Messieurs Guillaume FARCY et Briand NGUYEN, Inspecteurs des finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2017-148 du 30/11/2017.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,



Dominique LAMIOT  
Administrateur général des finances publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES finances PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTS-DE-SEINE

Nanterre, le 24 septembre 2018

MISSION COMMUNICATION

167-177, AVENUE JOLIO-CURIE  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier  
[anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr)

Tel : 01 40 97 33 01

**ABROGE l'arrêté 2017-149 du 30/11/2017**

**ARRETE N° 2018-124 du 24 SEPTEMBRE 2018 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'EVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Arrête :**

Art. 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat.

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Catherine BALLANGER, Hélène ANGER et Colette CAUSSE, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Yasmina HAMZAOUÏ, Michèle PARET, Nathalie TROÏLO et Christine BOISARD, Inspectrices des finances publiques et M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à :

- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUÏ, Inspectrice des finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Contrôleur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des finances publiques

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 5.-

- Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire

- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEULLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOU, Inspectrice des finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Contrôleur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des finances publiques

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6.- Délégation de signature est donnée à M Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques, M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, M. Guillaume FARCY, M. Briand NGUYEN, Mme Catherine ESCRIVA, Mme Elodie CHALDJIAN, Inspecteurs et Inspectrices des finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).
- signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7 -Le présent arrêté abroge l'arrêté 2017-149 du 30/11/2017

Art. 8. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018



Dominique LAMIOT





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER  
anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2017-071 du 19/09/2017

**DECISION DDFIP N° 2018-125 DU 24 SEPTEMBRE 2018 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT , administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1 Pour la mission politique immobilière de l'État**

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

### **2 Pour la conciliation fiscale**

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, est la conciliatrice fiscale départementale.

### **3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)**

Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

#### **Risques :**

M. David ROY, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint chargé des risques, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne - CQC et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Fabien BARDY, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ROY.

M. Pascal TREVES, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BARDY et M. David ROY.

#### **Audit :**

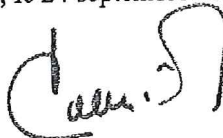
En l'absence de Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Patrick JABOL, Inspecteur principal des finances publiques  
M. Nicolas CARON, Inspecteur principal des finances publiques  
Mme Lydia ESOR, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Mylène LALLEMANT, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Claire LAUNAY, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Camille de VATHAIRE, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Warde MARTORANA, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Bénédicte TREGARO, Inspectrice principale des finances publiques  
M. Bruno MATHON dit RICHARD, Inspecteur principal des finances publiques  
Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des finances publiques  
Mme Fabiana DURAND-PANSERA, Inspectrice principale des finances publiques

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018



Dominique LAMIOT



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-013 du 19 février 2018

**Décision DDFiP N°2018-126 du 24 septembre 2018 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## **1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière**

Mme Camille ALBERTI, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.  
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Floris RAYNAL, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Audrey PERRICONE, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Mme Nadia BARBAT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Madame Lauranne BILBAUT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Edouard LECOEUR, Contrôleur des finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Lydia TASNADI, Contrôleuse des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Madame Gladys MATHURINE, Contrôleuse des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

## **2- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des professionnels**

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.  
Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.  
Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

### 3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Chantal BOULIER, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sylvie MARTIN-SOLANA, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Lionel TEMPLET, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Michel IROUDAYARADJOU, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine MORTINI, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence PRECIGOUT, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Carine OGIER, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noëlle REVILLE, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Roman JOUET, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine HENIN, Contrôleuse principale des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Anthony VAN PRAET, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexis TSIOLIS, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Jocelyne YELOZ, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence TREMEAUD, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie CLAVEAU, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Catherine REY, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Régine POLGE, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M. Maxime DESSENNE, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

#### **4- Pour les Divisions des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et des professionnels**

M. Bertrand RONDEL, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », et « Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de Contrôle des particuliers et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

En qualité de Conciliateur adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de Conciliatrice adjointe pour le département des Hauts-de-Seine, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

Mme Cécile RUFFÉ, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Yveline BONGRAND, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.



Mme Evelyne MARCADÉ, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

#### **5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers**

Mme Christine LASHERAS, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Valérie ARBITURER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

#### **6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels**

M. Laurent HENNEQUIN, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de contrôle des particuliers et de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

M. Alain BOUDIER, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

#### **7- Pour la mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement**

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la mission.

M Pascal BABIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Boris THIEULIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.  
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

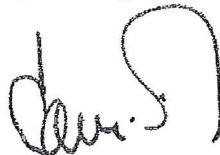
Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs ;  
toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;  
l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;  
la mise en cause des dirigeants de société ;  
la signature du compte de gestion ;  
les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;  
l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;  
la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018



Dominique LAMIOT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE  
MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER  
☎ 01 40 97 33 01

Abroge l'arrêté 2018-036 du 18 juin 2018

**DÉCISION DDFIP N° 2018-127 DU 24 SEPTEMBRE 2018 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE  
SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE**

**L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances  
publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction  
générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des  
Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur  
général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des  
Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au  
3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur  
départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1 - Pour la Division des collectivités territoriales :**

Mme Nathalie MAYER-LEMAITRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division des collectivités territoriales », et Mme Christine STUDER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division des collectivités territoriales », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leur division.

Elles reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentantes de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Corinne DOUINE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la « Division des collectivités territoriales », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les décisions de création de régies temporaires dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ainsi que les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin les mêmes délégations de signature que Mmes MAYER-LEMAITRE et STUDER en l'absence de ces dernières.

**Service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux »**

Mme Véronique DELAPORTE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les avis d'envoi des comptes de gestion à la Chambre régionale des comptes (CRC) et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mme Geneviève DOUCET, contrôleur des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » reçoit pouvoir de signer les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions et les visas sur création de régies temporaires des EPL.

**Service « Contrôle budgétaire, expertise et valorisation financière »**

Mmes Marcelle ALLAIN et Martine DE MATTEIS, inspectrices des finances publiques, chargées de mission « Contrôle budgétaire, expertise et valorisation financière », reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

**Services « Dématérialisation » :**

Mme Brigitte NEUILLY, inspectrice des finances publiques, correspondante Dématérialisation, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal » :

Mme Laurence BATTLE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions.

2 - Pour la Division de la comptabilité et des produits divers de l'Etat, et des Dépôts de fonds au Trésor :

Mme Maryvonne MORANA, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division de la comptabilité, des produits divers de l'Etat et des dépôts de fonds au Trésor » et Mme Sonia CWERNER, inspectrice principale des finances publiques, son adjointe, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division et notamment :

- l'exécution comptable des dégrèvements pris en matière immobilière par la division des affaires juridiques sans limite de montant,
- et toutes les opérations relatives à la tenue de la caisse, aux officiers de police judiciaire ou aux régies.

Elles reçoivent également, s'agissant des produits divers de l'Etat ainsi que de la taxe d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive gérées par la Trésorerie de PUTEAUX, pouvoir de signer :

- les décisions d'octroi de délais de paiement jusqu'à 150 000 euros,
- les décisions de remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 30 000 euros,
- les décisions de remboursement des excédents de versement jusqu'à 100 000 euros,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteur, les états de poursuite par voie de saisie,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, les déclarations de créances aux représentants des créanciers,
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, juge de l'exécution, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'instance,
- les propositions d'admission en non valeur d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € et 500 000 € pour les créances des redevables en situation de procédure collective ou surendettement.

Elles reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentant de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et de signer les procès-verbaux y afférents.

Division comptabilité de l'Etat

Mmes Agnès PHO et Michèle DESPAUX, inspectrices des finances publiques, ainsi que MM. Hervé AIDEKON et Epiphane FRANCIUS, contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et les bordereaux de transmission des pièces relatifs aux affaires du service comptabilité dont notamment :

- les déclarations de recettes,
- les reçus de dépôts de numéraire ou de valeurs,
- les ordres de paiement, différents documents comptables,
- les délivrances de carnet à souches et les attestations de service fait,
- les chèques et ordres de virement émis sur le compte courant du Trésor à la Banque de France
- et plus généralement tous documents relatifs aux opérations avec la Banque de France et La Banque Postale.

MM. Jean-Charles DECARNIN, Nicolas GARREAU, Mmes Gladys GANE-LIPAROT, Jacqueline MONTAGNAC, Sybille BRAFFY, Annick SAVARZEIX, Sandra TAFIAL, contrôleuses des finances publiques, MM. Sylvain RIO, Philippe REY, Mmes Ketty VELAYOUDON, Camille JEZAQUEL, Laure BEDIGIE, Frédérique GROLAND GRONDIN, agents administratifs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Mme Agnès PHO, inspectrice des finances publiques, Mme Jacqueline MONTAGNAC et M. Hervé AIDEKON, contrôleurs des finances publiques, ainsi que M. Sylvain RIO, agent administratif des finances publiques, ont délégué pour :

- signer la transaction de 2ème niveau de validation générale et comptable des virements bancaires initiés par les services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,
- valider et signer électroniquement les virements de gros montant, les virements urgents et les virements vers l'étranger.

Mmes Agnès PHO et Michèle DEPAUX, inspectrices des finances publiques, ainsi que M. Hervé AIDEKON, contrôleur des finances publiques, reçoivent délégué pour signer jusqu'à 10 000€ les dépenses sans ordonnancement en matière immobilière suite aux décisions prises par la division des affaires juridiques.

Mme Sandra TAFIAL, contrôleuse des finances publiques, M Sylvain RIO et Mme Frédérique GROLAND GRONDIN, agents administratifs des finances publiques, reçoivent délégué pour procéder à l'exécution comptable des dégrèvements pris en matière immobilière par la division des affaires juridiques, jusqu'à 5 000 €.

Mmes Sybille BRAFFY, Magaly BOURT, Sylvie MERYL, Sandra TAFIAL, contrôleuses des finances publiques, MM. Sylvain RIO, Jonathan OLLIER, Mohsen EL MOUDDEN ainsi que Mmes Laure BEDIGIE, Camille GOUJON, Frédérique GROLAND GRONDIN et Sophie PEGORIER, agents administratifs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes issues de l'application « Caisse » ainsi que tous dépôts de fonds de moins de 10 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les régies et les officiers de police judiciaire (OPJ).

M. AIDEKON contrôleur des finances publiques et M Sylvain RIO et Mme Sophie PEGORIER agents administratifs des finances publiques, reçoivent délégué de signer tous dépôts de moins de 10 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les régies et les OPJ en l'absence de Mmes Agnès PHO et Michèle DESPAUX.

#### Service « Produits divers de l'Etat » :

M Lionel FOURNIER, inspecteur des finances publiques et Mme Maryline HEBERT, contrôleuse principale des finances publiques reçoivent pouvoir de signer toute correspondance, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers devant être considérés comme sensibles, ainsi que les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer :

- les déclarations de recettes,
- les accusés de réception des prises en charge,
- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €,
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € s'agissant des décisions de remise de dette et d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € s'agissant des remises de majoration,
- les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €, ainsi que les bordereaux de transmission des propositions de non valeur sans plafond,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures, les mainlevées relatives à ces actes,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement,
- les déclarations de créances aux représentants des créanciers,
- l'ensemble des documents comptables du service,
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, juge de l'exécution, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'instance pour un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Ils reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal administratif et devant le Juge de l'exécution pour les oppositions à poursuites,  
- les restitutions d'excédents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €.

Mmes Carole LAFON, Marie-Fabienne BOBECHE, Nadia MELINARD, M Laurent VION, contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer :

- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € s'agissant des remises de dettes et d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € s'agissant des remises de majorations ,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers sensibles ou à enjeux.
- les déclarations de recettes.

Mmes Nawel AIT TAYEB, Justine PETIOT, Maiwenn THOMAS, ainsi que M Philippe JACQUEMET et M Rafik ZERARGA agents administratifs des finances publiques reçoivent pouvoir de signer :

- le courrier simple,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses de majoration d'un montant inférieur ou égal à 500 €,
- les lettres de rappel, les lettres de relance, les mises en demeure de payer et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à leurs missions, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers devant être considérés comme sensibles.

Mme Maiwenn THOMAS et M Yohann GUIZARD reçoivent pouvoir de signer les restitutions d'excédents d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €.

### **3 - Pour la Division des dépenses de l'Etat et des affaires économiques :**

Mme Claire MONTBARBON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division des dépenses de l'Etat et des affaires économiques », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, y compris celles concernant les groupements d'intérêts publics.

Elle reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions et audiences des tribunaux de commerce et de grande instance en tant que représentant de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Elle reçoit également pouvoir de signer les chèques sur le Trésor.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux conseils d'administration des groupements d'intérêts publics.

#### **Service des rémunérations des fonctionnaires :**

M. Stéphane SALON, inspecteur des finances publiques, responsable du service « Service expertises économiques et financières », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents comptables, les ordres de paiement, les validations de 1<sup>er</sup> niveau des virements relevant du service, les certificats de non-opposition, les significations d'opposition et les notifications d'exploits d'huissiers, les certificats de cessation de paiement, les certificats de ré-imputation budgétaire et les états des retenues sur traitements et salaires.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les chèques sur le Trésor, en l'absence de la responsable de division.

Mme Marie-Andrée COUSTIER, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe au responsable du service, reçoit les mêmes délégations de signature en l'absence du responsable du service, à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

Service « Expertises économiques et financières » :

M. Stéphane SALON, inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions, les validations de 1<sup>er</sup> niveau des virements relevant du service, les attestations de dépôt des dossiers auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF), les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

M. Stéphane SALON reçoit également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal de Grande Instance et aux commissions de surendettement.

Mme Catherine KOPPE, contrôleuse des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les attestations de dépôt des dossiers auprès de la CCSF.

M. Lionel RICHALET, contrôleur des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter, ainsi que les comptables, aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal de Grande Instance.

**Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :**

- 1- la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- 2- toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- 3- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- 4- la mise en cause des dirigeants de société ;
- 5- la signature du compte de gestion ;
- 6- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- 7- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- 8- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

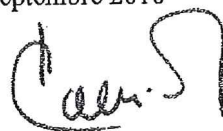
**Par ailleurs, des délégations particulières seront établies dans les domaines d'activité suivants :**

- le service « Caisse des Dépôts et Consignations », pour lequel un mandat m'a été donné le 10 octobre 2013 par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations et pour lequel j'ai consenti une délégation de signature au niveau départemental,
- la division « France Domaine », pour laquelle l'arrêté MCI n° 2016-66 a été pris par le préfet des Hauts-de-Seine en date du 5 septembre 2016, et pour lequel j'ai consenti des délégations de signature.
- la gestion du compte Banque de France et du CCP, pour laquelle j'ai consenti des délégations de signature.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018



Dominique LAMIOT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE  
MISSION COMMUNICATION  
167-177, avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER  
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-040 DU 25 JUIN 2018

**DÉCISION DDFIP N°2018-128 DU 24 SEPTEMBRE 2018 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

**L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## **1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours**

M. Alain PINATEAU, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Jeanne HOUNGBO, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Line SAINT-VAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

### Service « Gestion rémunération »

Mme Anne JEAY, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Catherine MASVALEIX, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

### Service « Missions transverses »

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Mme Florence REY, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

### Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Florence REY, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

### Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès verbaux y afférents.

## **2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique »**

M. Jean-Pierre ESTEVENY, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sania ZAGORAC, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Valérie RULLIERE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

### Service « Budget »

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des finances publiques, responsable du service « Budget », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Samantha COLLIGNON, Contrôleuses des finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

### Service « Immobilier et logistique »

#### Secteur « Immobilier » :

M. Michel PERNICE, Inspecteur des finances publiques, responsable de service au secteur « immobilier et logistique » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Secteur « Logistique » :

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des finances publiques, Délégué départemental à la sécurité reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des finances publiques, responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

### **3. Assistant de prévention**

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des finances publiques, Assistante de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

### **4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication**

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division de la stratégie, du pilotage et de la communication reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 24 septembre 2018



Dominique LAMIOT



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES**

**PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE**

**MISSION COMMUNICATION**

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-041 du 25 JUIN 2018

**DÉCISION DDFIP N°2018-129 DU 25 SEPTEMBRE 2018 DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**L'Administrateur général des finances publiques, Responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 6 juin 2016, affectant M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2016-68 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques, Responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Bernard SABY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2016-68 qui m'est conférée par arrêté du 5 septembre 2016 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Nicolas ARGENTIN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Jean-Pierre ESTEVENY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Sania ZAGORAC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Mme Valérie RULLIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

M. Jean-Marie GERARD, inspecteur, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI, Samantha COLLIGNON, contrôleuses des finances publiques, à Mme Marie-France SOUFFLET et M. Christophe MORYN, agents administratifs des finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

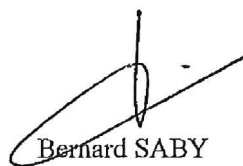
**Article 2 :** Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n°36 du 5 juillet 2016, sera exercée par :

M. Alain PINATEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, Mmes Jeanne HOUNGBO et Isabelle BONNET, inspectrices divisionnaires des finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Laurence BENHOUDA, inspectrice des finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS contrôleur des finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

Fait à Nanterre, le 25 septembre 2018

  
Bernard Saby

**Arrêté DDFIP n° 2018-130 du 18 septembre 2018 portant délégation de signature  
du comptable de Antony**

Le comptable du centre des finances publiques de Antony

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques d'Antony dont les noms suivent :

- ROMERO Lydie
- BORIE Marc
- BERNARDET Catherine
- GROSTEFAN Marie-Georges

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Antony le 18/09/2018

Le comptable des finances publiques de la  
TRESORERIE

RONGIER Jean-Claude



**Arrêté DDFIP n° 2018-131 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du  
comptable de la Trésorerie municipale de Nanterre**

Le comptable du centre des finances publiques de Nanterre

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de dont les noms suivent :

- Yann RABIEGA
- Claude SCHLICKLIN
- Clémence VALAT
- Marie-Rose MARAPA

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre le 03/09/2018

Le comptable des finances publiques de

Stéphane LEMOINE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>